



**Rapport annuel
2012**

Contenu

Rapport annuel du président 2012	1
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2012	2
Dicastère assurances	10
Rapport «sinistres» 2012	11
Statistique des sinistres	12
Dicastère «sécurité et prévention»	13
Comptes annuels 2012	14
Comité	19
Direction administrative	20
Organisation USS Assurances	22



Fotos: Ueli Blaser, Ernst Nydegger Grafik: Nufér Grafik Wilderswil Druck: Thomann Druck AG Brienz Übersetzung: Germain Beucler



Rapport annuel du président 2012

Rudolf Vonlanthen

Après la nouvelle élection de l'ensemble du comité, où quelques changements ont été effectués, les affaires ont repris de la manière habituelle.

Nous pouvons jeter un regard positif sur l'année écoulée. Les turbulences connues ces dernières années à la bourse s'étant calmées, nous avons à nouveau pu enregistrer une amélioration de nos fonds de réserve. Le nombre de sinistres est resté approximativement le même que l'année passée. Par contre, nous avons dû enregistrer un plus grand nombre de revendications. Lors d'un séminaire, nous avons défini sur quelle voie nous allons nous diriger pour les années futures. Nous nous sommes fixé les buts suivants:

- Adapter nos statuts afin qu'ils répondent complètement aux exigences de la FINMA
- Générer une augmentation du volume des primes
- Analyser l'ensemble des frais
- Planifier, en collaboration de la FST, le déroulement des assemblées des délégués

Un thème d'actualité: notre Jubilé, qui sera fêté prochainement, et les diverses actions qui seront entreprises à cette occasion.

Nous sommes également préoccupés par la votation sur l'initiative populaire tendant à la suppression de l'obligation de servir. Nous devons tout mettre en œuvre afin de préserver notre liberté et de garantir la sécurité de notre pays. Nos forces doivent être rassemblées afin que notre obligation de servir ne soit pas bafouée.

Enfin, il m'appartient de remercier tous mes collègues du comité central et du comité administratif, sous la direction de Hans Rudolf Liechti, pour le travail effectué. Je relève aussi l'excellence de notre collaboration avec le DDPS et particulièrement le SAT ainsi qu'avec nos Officiers fédéraux de tir qui suivent les mêmes buts: promouvoir l'activité de tir hors du service et ainsi maintenir notre sécurité.

Pour l'avenir, je souhaite un bon développement, peu de sinistres, une stabilité des marchés financiers et la fidélité des tireuses et tireurs, respectivement de nos coopérateurs, afin que nous puissions continuer de fournir nos prestations et remplir nos obligations envers l'activité de tir et les organes de contrôle.

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués ordinaire 2012 de l'USS Assurances

Date **Vendredi, 27 avril 2012**
Lieu **Halle des Expositions à Delémont**
Heure **17.00 h**

Ordre du jour

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs
2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 29 avril 2011 à Aarau
Proposition: acceptation du PV comme présenté
3. Rapport annuel 2011
Proposition: acceptation du rapport annuel comme présenté
4. Comptes annuels 2011
 - a) Rapport de l'organe de contrôle
 - b) Acceptation des comptes annuels et décision concernant l'attribution de l'excédent de recettes
Proposition: attribution de la somme de CHF 140'299.51 selon proposition publiée dans le rapport annuel
5. Décharge au comité
Proposition: donner décharge
6. Elections
 - 6.1 Election du comité pour une durée de 4 ans
 - 6.2 Election d'un nouveau membre au sein du comité
 - 6.3 Election du président
 - 6.4 Election de l'organe de contrôle pour une durée d'une année
Proposition: BDO AG, Berne
7. Révision partielle des Statuts
Proposition: acceptation
8. Fixation du crédit libre attribué au comité pour couverture de sinistre en cas de refus de prise en charge par l'assurance responsabilité civile (art 9, al 9 chiffre d des statuts)
9. Décision concernant le budget 2012 de l'administration (art9, chiffre 9 al 9 des statuts)
10. Honorariat
11. Divers

Après les souhaits de bienvenue de Ruedi Meier, président de la Fédération Jurassienne de Tir, le président de l'USS Assurances, Jean-Paul Grünenwald relève: «qu'il lui est particulièrement agréable de recevoir les délégués ici dans le plus jeune canton de Suisse, le Jura. Souvent l'avis des Jurassiens n'est pas le même que celui du restant des Confédérés mais, chaque fois, c'est un réel plaisir de les accueillir pour leurs assises.»
Monsieur Charles Juillard, Ministre des Finances, de la Justice et de la Police de la République et Canton du Jura adresse, en qualité de représentant du Gouvernement, ses souhaits de bienvenue à tous les participants.

L'Union Instrumentale de Delémont joue un morceau de circonstance pour l'appel aux morts.

Salutations aux invités d'honneur

- Représentant du canton
Charles Juillard, Ministre des Finances, de la Justice et de la Police
- Représentant de l'organe de contrôle
Jakob Burkhard, BDO AG Berne
- Représentants du SAT et Expert des places de tir fédérales
Col Laurent Ducret, chef SAT
Col EMG Jean-Paul Buschauer, expert fédéral des places de tir
Catherine Stucki, cheffe de l'activité de tir hors du service
- Les 25 officiers fédéraux de tirs présents
- Les membres du CC de la FST
- Les représentants des Associations de tir amies, en particulier:
 - EASV Société Suisse de tir à l'arbalète
Andreas Burkhalter, président
 - SVDS Tir Dynamique
Peter A. Wiederkehr, président
 - VSSV Tireurs vétérans
Bernhard Lampert, président
 - SMV Matcheurs
Marcel Ochsner, président
 - VSS Tireurs sportifs
Jacques Dessemontet, président
 - SZAV Cibarres
Bruno Berchtold, président
 - Pro Tell, Willi Pfund, président

- Représentants des assurances
Urs Schönenberg, assurance militaire – SUVA
Marcel Birrer, directeur de la Nationale Assurances

Il est souhaité, à tous ceux qui ont pris de nouvelles fonctions dans la grande famille du tir, beaucoup de satisfactions et nos remerciements leurs sont adressés pour leur collaboration. Le président leur souhaite plein de succès.

- Représentant de la presse
Jean-Claude Vuille, Le Quotidien Jurassien
Max Flückiger, Tir Suisse

1. Salutations, constitution, élection des scrutateurs

Constitution

Présidence: Jean-Paul Grünenwald
Procès-verbal: Peter Schneeberger
Contrôle: Rolf Schmutz
Traduction: simultanée

Scrutateurs

L'Assemblée se déclare d'accord de nommer comme scrutateurs:

Roland Mooser ACT BL
Max Koller Sté tir pist Rickenbach
Roland Guazzini ABST
Kurt Kehl SOSV

Présences

Comité	4
Délégués	201
Total droit de vote	205
Majorité absolue	103
Comité administratif	6
Invités	64
Organe de contrôle	1
Total présences	276

Si un vote au bulletin secret était demandé, c'est Siegfried Meier, vice-président de l'USS Assurances qui dirigerait le bureau de vote. En sont membres, les scrutateurs et Rolf Schmutz, membre du comité administratif.

Le président relate en complément à son rapport annuel:

«Il m'est agréable de compléter mon rapport annuel de l'année dernière en vous relatant quelques faits, les soucis pour l'avenir de notre assurance, mais aussi un bilan qui boucle très positivement. Durant l'année 2011, nous avons apporté des modifications au sein du comité administratif afin de remplir les directives émises par la FINMA. Nous sommes satisfaits d'avoir pu compléter nos rangs par des spécialistes qui sont étroitement liés à l'activité de tir.

Notre activité de l'année dernière a été dictée par les manifestations et résultats. Malgré tout nous sommes toujours soumis à la pression de la FINMA qui demande toujours plus de rapports et de contrôles. Si cet organe de contrôle de la Confédération adaptait ses demandes à notre grandeur et à nos spécificités, nous serions fortement aidés et moins stressés par leurs exigences. Notre directeur administratif travaille autant pour cet Office fédéral que pour les sociétés de tir!

Les dommages occasionnés par l'utilisation des arbalètes en 2011, a permis de régler plusieurs autres problèmes liés à cette activité de tir et de l'usure du matériel. En tenant compte du vieillissement des appareils, il y été possible de régler à satisfaction les frais de réparation des armes des tireuses et tireurs.

Nous ne pouvons malheureusement pas encore vous faire une offre pour une couverture juridique. Les deux offres qui nous sont parvenues sont trop chères. Nous sommes à la recherche d'une solution. Les derniers événements dramatiques que nous connaissons démontrent la nécessité de vous fournir cette prestation.

A l'ordre du jour 6.3 (élection), je vous informe qu'après notre Jubilé en 2013, je quitterai définitivement le comité. Aujourd'hui déjà, je remets mon mandat entre des mains plus jeunes.

Pour terminer mon intervention, je tiens à remercier toutes les tireuses et les tireurs qui m'ont accordé leur soutien qui a été important pour moi. Mes remerciements tous particuliers vont à notre directeur administratif Hans Rudolf Liechti et à son remplaçant Rolf Schmutz, à tous mes collaborateurs pour leur engagement et aussi à Siegfried Meier, notre contrôleur interne. Merci beaucoup.

2. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 29 avril 2011 à Aarau

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégués de l'année 2011, rédigé, en langues allemande et française, par Hans Rudolf Liechti se trouve en pages 2 à 7 du rapport annuel.

Décision: L'Assemblée accepte le procès-verbal 2011 sans discussion et à l'unanimité.

3. Rapport annuel 2011

Le rapport annuel a été adressé avec l'invitation de l'Assemblée des délégués de ce jour. La parole n'est pas demandée.

Décision: L'Assemblée des délégués accepte le rapport annuel 2011 comme présenté, sans les comptes, à l'unanimité.

4. Comptes annuels 2011

Les comptes annuels 2011 sont commentés par Rolf Schmutz en remplacement du titulaire. Le président souhaite à Hans Rudolf Liechti, hospitalisé, un prompt et complet rétablissement.

Il renseigne, au nom du directeur administratif, sur les points suivants:

- Mutations de personnel au sein du comité administratif
- Domaine assurances
- Sécurité et prévention
- Généralités
- Bouclement des comptes 2011

Mutation au sein du personnel de la direction administrative

Hansueli Wälte, qui s'est occupé durant 20 ans du dicastère assurances, a demandé à être relevé de ses fonctions. Durant toutes ces années, Hansueli a fourni un travail de qualité. Il soignait les contacts avec les tireurs de toute la Suisse. Je le remercie pour son énorme engagement au bénéfice de l'USS Assurances. Nous reviendrons sur ses mérites plus tard et dans un autre point de l'ordre du jour.

Nous avons le plaisir de vous présenter un nouveau responsable du dicastère assurances:

Karin Heuberger, de Weinfeld, est conseillère en assurances auprès de l'AXA Winterthur. Elle a d'excellentes connaissances dans la branche. Elle occupe la fonction de communicatrice au sein de l'Association cantonale de Thurgovie des tireurs. Au sein de l'USS Assurances, elle fonctionnera comme responsable du dicastère «assurances» (allemand). Elle sera la référence pour les cantons alémaniques et du Tessin, sans les cantons de Berne et de Soleure.

Nous avons enfin trouvé quelqu'un pour s'occuper du dicastère assurances de Suisse romande. Il s'agit de: **Eric Zosso**, Fribourg, inspecteur de sinistres auprès de la Vaudoise Assurances. Il est en possession des connaissances nécessaires dans la branche. Il sera référence pour les cantons romands ainsi que ceux de Berne et de Soleure. Eric Zosso est bilingue.

Karin Heuberger et Eric Zosso se remplaceront mutuellement, de telle sorte que quelqu'un sera toujours à disposition.

Les nouvelles dispositions de l'assurance envers les tirs de sociétés (toutes distances) ont été, mis à part quelques exceptions, parfaitement comprises. La majorité des responsables des cantons se sont engagés afin que les manifestations de tir dépassant les 4 demi-journées soient assurées spécialement auprès de l'USS Assurances. Nous sommes persuadés que dans quelques années toutes les manifestations seront assurées.

Les deux spécialistes en assurances sont à la tâche, en tenant compte qu'ils doivent maintenant se familiariser avec notre matière spécifique. Le changement de relève apporte à chaque fois des modifications. Notre programme d'assurances n'est plus divisé en deux parties, elles ont été réunies. Nous pouvons ainsi vous présenter une palette d'assurances complètes. L'expérience nous a démontré que nos clients ne comprennent pas toutes les «chinoiseries» qui entourent les assurances. Nous sommes à l'étude d'un instrument qui permettrait aux tireurs de mieux régler les questions d'assurances. Il s'intitulera: «Quand et où devons-nous contracter une assurance?»

Sécurité et prévention ne sont pas de vains mots à l'USS Assurances.

Dans le cadre de la sécurité, nous travaillons en étroite collaboration entre les OFT et les spécialistes de l'USS Assurances. Je profite de les remercier pour le travail effectué.

En plus du tir au pistolet et au fusil, nous avons créé les contacts avec d'autres associations nationales et sociétés isolées. Nous pensons ici spécialement aux chasseurs. Les chasseurs doivent nouvellement aussi effectuer des «tirs obligatoires» annuels. Diverses questions sont posées:

- Qui est, dans les stands de tirs de chasse, responsable de la surveillance et de la sécurité
- Qui est responsable de la conformité du stand
- Et les assurances.

Pour la première fois, un cours pour moniteurs de tir a été organisé sur les installations «Selgis» au Muotathal. 45 personnes ont participé à ce cours. Les questions posées ci-dessus ont été traitées. Nous avons pu présenter l'USS Assurances et renseigner sur nos prestations. Un même cours sera organisé cette année dans le canton de Berne. D'autres cours sont également programmés dans d'autres régions.

Malheureusement, les chasseurs n'ont pas d'association faïtière. Les contacts se déroulent en général par l'intermédiaire des associations régionales.



Il y a vingt ans, avait été organisée la première action des «pharmacies de premiers secours». Etant donné que dans de nombreux cas, ces pharmacies n'existent plus ou sont en mauvais état, nous avons décidé de renouveler l'expérience. En collaboration avec l'assurance militaire et la SUVA, nous pouvons offrir des pharmacies pour le prix de CHF 85.00. Un bulletin de commande a été ajouté au paquet de formulaires du SAT.

Il peut également être chargé sur notre site internet www.uss-versicherungen.ch.

A ce jour 300 pièces ont été commandées. Malheureusement, le bulletin de commande n'arrive pas toujours dans les bonnes mains.

Généralités

L'année dernière, nous vous informions que nous avions l'intention de mieux nous faire connaître. Divers liens ont été ouverts et vous dirigent directement chez nous. Mon appel n'a pas bien été entendu.

Ceux qui désirent encore le faire peuvent sans autre activer un lien sur notre site:

www.uss-versicherungen.ch

La meilleure propagande reste toujours le «bouche à oreille». Nous remercions tous ceux qui nous soutiennent activement.

Durant l'année écoulée, nous avons mis au point notre présentation et nous sommes en mesure, sur demande, de présenter notre activité lors de vos manifestations. Il faut toutefois ne pas oublier que nous sommes une organisation de milice et que nos collaborateurs ont tous un emploi.

Boucllement des comptes 2011

Les comptes annuels 2011 se trouvent en pages 12 à 14 du rapport annuel. Des compléments d'information sont parvenus en annexe.

Statistique des primes

Nombre de sociétés

	2008	2009	2010	2011
Echelon 1	1'107	1'017	964	1'007
Echelon 2	1'332	1'250	1'346	1'298
Echelon 3	636	633	630	600
Echelon 4	177	174	175	162
Autre	298	305	337	353
Total	3'550	3'379	3'452	3'420

Ce qui est à noter, c'est le mouvement au sein des échelons. Ceci peut provoquer des pertes de primes importantes.

Etat des sinistres

Durant l'année 2011, nous avons eu à nous occuper de 34 sinistres. Quelques accidents se sont produits par manque de barrage autour des installations de tir. Des dommages personnels importants ont été constatés lors de la collision d'un VTT et d'une chaîne de barrage non visible. A ces occasions, nos OFT sont immédiatement engagés. Nous en appelons aux responsables des sociétés afin qu'ils portent toute leur attention lors de l'établissement de barrages.

Le crédit libre a été entièrement utilisé. Le montant total des sinistres est de CHF 70'958.60. Heureusement, aucun dommage physique important n'est à signaler.

Investissements

L'année dernière, l'indice de performance était de - 3,7% et pour 2011 une légère amélioration est à noter. Avec - 1,37% il est toujours en négatif. A noter principalement la faiblesse du franc Suisse. Pour le reste, les valeurs se sont améliorées d'une manière insignifiante. Sur le marché, nous ne trouvons pas d'investissement à faire dans de bonnes conditions. Il y a toujours de gros risques. Espérons que la crise financière qui secoue le centre de l'Europe se modifie rapidement. Tant que ceci n'est pas le cas, notre monnaie est trop forte.

Pour l'année 2012, nous avons dû avoir recours à nos réserves pour un montant de CHF 218'000.00. Toutefois nous, en disposons encore en suffisance.

	2011	2010
Performance	- 1.37%	- 3.27%
Racette brut	182'733.65	232'578.15
Répartition des valeurs		
Obligations	42.7%	41.2%
Actions	29.9%	30.0%
Fonds	27.4%	28.8%

Immeuble Rue de Fribourg

L'immeuble est occupé à 100%. Durant l'année 2011, nous n'avons eu le changement que d'un seul locataire. Par rapport aux investissements, nous avons ici un bon rendement.

- Revenu brut sur l'immeuble CHF 137'758.00 (140'274.00)
- Au vu de la valeur marchande, aucun besoin de dévaluer
- Rendement brut 6,40%.

Charges

- Le montant des charges d'exploitation, au vu des montants payés par le crédit libre, est en augmentation.
- Les charges administratives pour 2011 sont en diminution. Ceci est dû à divers facteurs:
 - Moins de frais d'imprimerie, RP, sponsoring, ports
 - Par contre plus de frais en personnels (plus de séances et manifestations)

- Charge plus élevée pour l'AD. L'AD d'Aarau nous a coûté: 45'468.70, soit env. 9'000.00 de plus que l'année précédente. Nous cherchons une solution favorable pour l'avenir
- Mise en réserve pour le Jubilé de 2013: CHF 30'000.00
- Le montant des impôts pour 2009 n'est pas encore définitif. Une mise en réserve a été effectuée.

Bilan

- Les frais informatiques sont connus et seront dévalués dans les trois prochaines années.
- Au bilan aucun risque n'est enregistré. Les valeurs Lehman Brothers nous ont été restituées à 100% par la BCBE.
- Le bilan ne comporte aucun risque
- Le capital propre, après répartition de l'excédent de recettes (sans réserve consolidée), se monte au 31.12.11 à CHF 5'978'299.40.

Résultat annuel et utilisation de l'excédent de recette

L'Assemblée des délégués de ce jour dispose du montant de l'excédent de recettes par CHF 140'299.51. Proposition est faite d'utiliser ce montant comme suit:

Versement aux réserves statutaires	CHF 115'000.00
Versement aux réserves techniques	CHF 25'000.00
A porter sur nouveau compte	CHF 299.51

Revision/FINMA

La révision a été effectuée par la maison BDO AG. Son rapport se trouve en page 17.

Notre actuaire, Mme Dr Ort, fournira également un rapport 2011 à la FINMA. Ici aussi aucun manquement n'est à attendre.

La FINMA a accepté notre rapport.



Remerciements

Comme relevé, des changements ont eu lieu dans le secteur du personnel. Jusqu'à présent tout s'est bien déroulé. Au nom du directeur administratif, je remercie tout le team pour son grand engagement. Ce sont:

Hansueli Wälte (jusqu'au 31.12), Rolf Schmutz, Marcel Lattion, Ueli Blaser, Karin Heuberger, Eric Zosso, Germain Beucler.

Notre slogan sera également en 2012:

L'USS est l'assurance des tireurs

Aucune remarque de la part de l'Assemblée.

a) Rapport de l'organe de contrôle

Au nom de l'organe de contrôle, BDO Visura, M. Jakob Burkard prend la parole. Il se réfère à la page 15 du rapport annuel. Il confirme les déclarations faites par Rolf Schmutz et relève la manière impeccable dont Hans Rudolf Liechti tient les comptes. L'organe de contrôle propose d'accepter les comptes comme présentés ainsi que la proposition d'attribution de l'excédent de recettes.

b) Acceptation des comptes annuels et décision sur l'utilisation de l'excédent de recettes

Décision: L'Assemblée des délégués vote l'acceptation des comptes annuels et l'utilisation de l'excédent de recettes 2011 à l'unanimité.

5. Décharge au comité

Décision: Il est donné décharge au comité à l'unanimité.

Le président Jean-Paul Grünenwald remercie pour la confiance témoignée.

6. Elections

6.1 Election du comité pour une durée de quatre ans

Pour cette réélection les personnes suivantes sont à disposition: Jean-Paul Grünenwald, Siegfried Meier, Peter Schneeberger, Daniel Strub et Rudolf Vonlanthen.

Aucune autre proposition n'est faite. Au vote: élus en bloc.

6.2 Election d'un nouveau membre au sein du comité

Est proposé: Sepp Rusch, 29.01.1963, Appenzell. Le président de l'ass. cant. de tir présente Sepp Rusch.

De l'Assemblée aucune autre proposition n'est faite. Sepp Rusch est donc élu par applaudissements.

6.3 Election du président

Jean-Paul Grünenwald a décidé de se retirer de la présidence. A sa place, le comité propose Rudolf Vonlanthen, jusqu'ici membre du comité. L'Assemblée des délégués est d'accord avec cette proposition et Rudolf Vonlanthen est élu par applaudissements. Ses camarades tireurs du canton de Fribourg entonnent, alors à la surprise générale, «le beau chalet». Rudolf Vonlanthen remercie l'Assemblée de l'USS Assurances pour la confiance témoignée en le portant à la présidence.

6.4 Election de l'organe de révision pour une année.

Décision: Est élu BDO Visura, Berne, à l'unanimité.

7. Révision partielle des statuts

Les documents sont parvenus à l'Assemblée avec l'invitation de ce jour.

Afin que les modifications puissent être votées en bloc, il y a lieu d'apporter encore quelques petites modifications de détail au texte allemand (déjà contenues dans le texte français).

Les modifications entrent en vigueur le 1.1.2013 et non avec effet rétroactif au 1.1.2012.

M. Aeberli, ST Wollishofen est d'accord avec les modifications présentées et ne fait pas d'autre proposition. Aucune remarque n'est faite de la part de l'Assemblée.

Votation: la modification des statuts est acceptée à l'unanimité.

8. Fixation du crédit libre en cas de refus de prise en charge par l'assurance responsabilité civile (art 9, chiffre 9 et alinéa 9 des statuts)

Afin que l'USS Assurances puisse soutenir, dans des cas très durs, le comité propose d'attribuer le montant de CHF 30'000.00.

Décision: Cette proposition de crédit libre de CHF 30'000.00 est acceptée à l'unanimité.

9. Proposition d'acceptation du budget du comité administratif 2012 (art 9, alinea 9 des statuts)

Décision: La proposition de budget pour le comité administratif est acceptée à l'unanimité.

10. Honorariat

Hansueli Wälte est acclamé membre d'honneur après qu'il ait consacré la moitié de sa vie pour l'activité de tir en Suisse et, depuis 1992, pour l'USS Assurances. Il exprime sa satisfaction et souhaite à ses successeurs beaucoup de succès dans leur travail.

Edi Ramelli quitte le comité de l'USS Assurances à cette date. Il avait été élu en 1996. Il a consacré beaucoup de temps à notre cause. Lui aussi est nommé membre d'honneur par applaudissements. Il exprime également ses remerciements à l'Assemblée.

Après de nombreuses années de travail, les officiers fédéraux de tir suivants sont relevés de leurs fonctions avec les remerciements qui leur sont dus. Il s'agit de:

Col EMG Peter Trauffer, ar 9, 1996 – 2010

Maj Willy Pfund, ar 11, 1998 – 2010

Col Beat Bettschard, ar 16, 2002 – 2010

Maj Franz Stalder, ar 23, 1998 – 2010

Col Jean-François Gnaegi, ar 22, 1999 – 2010

11. Divers

La parole n'est pas demandée par l'Assemblée.

L'AD de 2013 est fixée au samedi 20 avril à Berne.

Fin de l'Assemblée des délégués: 18.31 h

Delémont, le 27 avril 2012

Jean-Paul Grünenwald, président
Rolf Schmutz, rempl du dir admin



Dicastère assurances

L'assurance spéciale pour les concours de sociétés (auparavant Tirs du groupe B) est contrôlée dans la majorité des cantons et nous est communiquée. A cet égard, nous vous en sommes reconnaissants.

La création d'un logiciel pour établir les polices d'assurance et l'établissement des factures pour les primes facilite notre tâche. Les assurances annuelles spéciales, comme par exemple les tirs de la jeunesse, des juniors, tirs à 10m ainsi que les tirs annuels des sociétés peuvent être établies sans annonce spéciale.

Les modifications, au 01.01.2012, de l'ordonnance sur les tirs hors du service, ont amenés, avec la collaboration des moniteurs de tirs, de se poser quelques questions. Les moniteurs de tir pour les exercices fédéraux et exercices libres avec munition d'ordonnance (y compris pour les armes adaptées selon catalogue des moyens auxiliaires autorisés) sont sous la responsabilité des moniteurs. Pour toutes les autres distances, la couverture est valable dès l'arrivée, et jusqu'au départ des tireurs de la place de tir selon les ordres du moniteur de tir. (art 3.6 de l'aide mémoire de l'USS). Jeunes tireurs et jeunesse sont, en plus, assurés sur le chemin les amenant de leur domicile à la place de tir. Pour assurer une sécurité maximale, et ainsi éviter les accidents, nous devons pouvoir compter sur un maniement correcte des armes et l'attention portée aux autres tireurs.

Le droit suisse sur les armes, après l'adaptation aux règles de Schengen, règle l'obtention d'un permis d'achat pour les personnes ayant un domicile à l'étranger et celles qui ne disposent pas d'un permis d'établissement (permis C). Les étrangers ont besoin d'un permis pour toutes les armes ainsi que d'un certificat de domicile ou de nationalité avant de faire une telle demande. Consulter: <http://waffen.fedpol.admin.ch>). Dès leur admission au sein d'une société, ils sont également assurés auprès de l'USS Assurances.

Nous avons établi passablement de police pour les distances de 300m/50m/25m ainsi que pour le petit calibre et le tir à l'arbalète, pour des personnes non membres tirant sous le patronage d'une société de tir.

En complément à la couverture usuelle d'une manifestation de tir et en collaboration avec les assureurs «Vaudoise et Nationale» nous sommes en mesure de fournir des prestations concernant l'assurance responsabilité civile, les transports et la couverture des valeurs. Les demandes doivent être adressées assez tôt à l'USS Assurances.

Le temps d'adaptation des nouveaux responsables du dicastère Assurances a demandé un peu de patience de la part de nos assurés. Leur intégration est maintenant réussie et nous sommes heureux de pouvoir, à l'avenir, vous conseiller de manière compétente.

Aperçu des manifestations assurées durant 2012

31.1	Fêtes de tir	91
31.1.1	Tirs des sociétés	249
31.10.	Tirs de nuit	36
31.11	Cas spéciaux	5
31.2	Non membres	75
31.3	Tirs d'entreprises	29
31.4	Tirs militaires	9
31.5	Tirs de jeunesse	30
31.6	Tirs 10m	39
31.7	Relève – et tir d'entraînement des Associations	1
31.8	Tirs historiques	2

Dicastère assurances
Karin Heuberger
Eric Zosso

Rapport «sinistres» 2012

Durant l'année 2012, nous avons enregistré 28 nouveaux sinistres. Ils se répartissent comme suit: 11 dommages à des personnes, 6 cas de responsabilité civile et 11 dommages choses.

De manière accrue, nous constatons que les assureurs de la branche accident, lesquels couvrent l'assurance accident obligatoire d'après le CO, font valoir, par la suite, des revendications relevant de la responsabilité civile. Ces revendications sont faites à l'encontre des sociétés de tir mais aussi de personnes qui, dans le cadre des comités ou dans celui d'un comité d'organisation, assument des charges. Les sociétés, les fonctionnaires et les membres des comités sont assurés auprès de l'USS Assurances en matière de responsabilité civile lors de leurs actions en cas de négligence. Nous vous prions, pour l'avenir, de contrôler que toutes les mesures de sécurité soient prises. L'établissement d'un barrage sur une route ou un chemin doit être fait avec assez de matériel de marquage. Des objets isolés se trouvant aux abords du stand de tir doivent être amarrés de telle sorte que le vent ou la tempête n'ait pas de prise sur eux. Les escaliers à l'intérieur de l'immeuble ainsi que ceux menant à l'immeuble doivent être équipés d'une rambarde. Il existe d'autres mesures qui peuvent contribuer fortement à l'élimination des risques, respectivement à la prévention des risques. Aidez-nous à ce qu'à l'avenir nous n'ayons à intervenir que pour des dommages bénins. Ceci permettra de proposer une assurance compétitive avec des primes correctes.

Souvent, l'on nous pose des questions concernant la prise en charge de frais pour la fourniture d'appareils aidant à la compréhension, après une diminution de l'acuité auditive. Il est très difficile de répondre à savoir si cette diminution de l'acuité auditive vient de l'âge de la personne ou du manque de protection suffisante de l'ouïe durant de nombreuses années dans le stand. Dans ce dernier cas, l'USS Assurances ne peut apporter de prestation, car il ne s'agit pas du résultat d'un accident.

Est qualifié d'accident, une lésion corporelle provoquée par l'action violente et soudaine d'une force extérieure dont l'assuré est victime indépendamment de sa volonté (art 5 des Conditions générales d'assurance)

Dans le cas de perte de l'acuité de l'ouïe exposé ci-dessus, il manque l'action violente et soudaine dont l'assuré serait victime indépendamment de sa volonté. La perte de l'acuité de l'ouïe est donc ici une maladie. C'est une caisse maladie privée ou l'assurance fédérale d'invalidité qui peut intervenir par une participation aux frais d'un appareillage.

Cette année aussi, posez-nous vos questions. Des questions posées à temps nous évitent par la suite des clarifications et nous permettent de discuter ensemble afin de trouver des chemins communs. Vous trouverez d'autres informations sous: www.uss-versicherungen.ch

Le responsable sinistres
Marcel Lattion

Statistique des sinistres

	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de sinistres	37	27	26	34	28
Réglés au 31.12.	29	20	18	17	13
Répartition par Associations					
FST	25	15	20	27	23
ASTA	12	11	6	7	5
Autres	-	1	-	-	-
Genre de dommages					
Accidents	10	6	9	9	10
Assidents sur le chemin	-	-	-	1	1
Dommages choses	20	15	11	13	11
Dommages resp. civile	7	6	6	11	6
Dommages à l'ouïe	1	-	1	1	2
Répartition par manifestation					
Groupe A					
Tir obligatoires	2	1	1	1	1
Tir e campagne	4	2	1	2	2
Cours jeunes tireurs	1	1	1	3	-
Autres cours	1	-	3	5	1
Tir de société	8	5	1	6	7
Fêtes de tir	6	6	9	4	9
Ensuite					
Exploitation générale du tir	12	10	7	11	6
Tirs d'entreprises	-	-	-	-	-
Armes à air comprimé	-	-	-	-	-
Travaux	3	2	3	2	2
Les dommages ont touché					
Participants	18	14	15	14	16
Jeunes tireurs	1	-	1	2	1
Cibarres	-	-	-	-	-
Autres fonctionnaires	1	1	2	4	4
Tierces personnes	7	3	5	10	6
Sociétés	10	9	3	4	1
Paiements du crédit libre	5	4	5	2	1
Dommages non assurés	-	7	5	8	3

Dicastère «sécurité et prévention»

Concernant les Officiers fédéraux de tir (OFT), respectivement les personnes compétentes pour l'expertise des installations de tir de l'USS, les mutations suivantes deviendront effectives au 31.12.2012, respectivement au 1.1.2013:

	jusu'au 31.12.2012*	dès le 01.01.2013
Arrondissement 8	Lt col Jürg Tschabold	Col EMG Erwin Büchler
Arrondissement 18	Col EMG Ralph Bosshard	Col EMG Werner Hürlimann
Arrondissement 20	Col Christian Clement	Col Jöri Kaufmann

* Les OFT qui quittent leur fonction resteront à disposition de leur successeur afin de leur apprendre «le métier» de responsable des installations de tir envers l'USS Assurances. Ceci veut dire que nous prendrons congé d'eux dans une année.

L'action des pharmacies, de premiers secours, lancée conjointement par l'USS et l'Assurance militaire (SUVA) afin d'équiper les installations de tir (voir aide-mémoire USS pour inst. de tir), a connu un beau succès. Au 31.12.2012, 537 pièces à CHF 85.00 ont été commandées et livrées. Cette action prendra fin durant 2013. Jusqu'à épuisement du stock!

L'aide mémoire «**pour fonctionnaires de l'activité de tir**» est bien perçu. Il a été réactualisé et est disponible dans les trois langues d,f,i. Il rend service aux responsables des sociétés. Il répond également aux questions posées au sujet de l'assurance ainsi que du domaine de la sécurité et de la prévention.

Lors d'un «Workshop» le comité administratif a établi un document qui donne un aperçu de la couverture de l'assurance pour les sociétés. Il répond aux questions que se posent tout au long de l'année les personnes qui ne sont pas des spécialistes en assurances. Lors des instructions, le document établi en d, f, i apporte une meilleure compréhension pour les diverses offres faites par l'assureur et permet de conclure les contrats.

Journée d'instruction (Cours de moniteur de chasse) de l'Association bernoise des chasseurs.

Les premiers contacts ont eu lieu durant l'année avec l'Association bernoise des chasseurs. Les chasseurs ont l'intention d'organiser un cours le 9 mars 2013, durant lequel ils seront sensibilisés aux obligations de tir. L'USS Assurance, sur demande des organisateurs, sera présente et apportera sa contribution, par l'intermédiaire du dicastère Sécurité et Prévention.

Au vu des annonces de sinistres qui nous sont parvenues, le responsable du dicastère Sécurité et prévention établira un «Aide-mémoire pour fonctionnaire de société pour prévenir des dommages sur les installations de tir». Il devrait permettre des contrôles périodiques sur des objets spécifiques (avant, pendant et après la saison de tir) afin de faire diminuer également le nombre de sinistres.

En ce qui concerne les cartouches à poudre noire et une bande de sécurité rouge pour le fass 90, nous soutenons et respectons la décision du DDPS/Forces terrestres/SAT. Tous les éléments de sécurité présentés ne protègent pas à 100% d'un accident et des investigations supplémentaires n'ont pas été réalisées.

Engagements particuliers du responsable Sécurité et Prévention:

- participation à la Conférence fédérale de tir à Aarau
- conférence lors de la journée d'automne des OFT à Colombier
- représentation de l'USS lors de la Conférence des ar de tir
- accompagnement des OFT dans leur fonction de spécialistes des installations de tir envers l'USS pour les contrôles et mises en service
- instruction avec le directeur administratif lors du cours «Security Offiziere des SVDS» (IPSC)
- établissement des nouvelles directives pour les tireurs à l'arbalète de l'ASTA
- participation à la Conférence des fournisseurs des installations de marquage électronique
- conseils auprès de la nouvelle «Indoor-SA» à Lucerne concernant le bruit
- référent lors des cours de moniteurs et directeurs de tir pour jeunes tireurs
- conseils techniques auprès des responsables de sociétés et remise des documents de base.

Dicastère sécurité et prévention
Ueli Blaser

Comptes annuels 2012

Comptes d'exploitation 1.1. – 31.12.	appendice	2012	2011
Primes annuelles		300'098.00	304'402.40
Assurances spéciales		109'066.35	100'898.70
Total encaissement des primes	1	409'164.35	405'301.10
Prestations d'assurance		94'477.75	70'958.60
Prestations d'assurance		73'816.65	76'531.50
Prévention des accidents		20'891.20	3'879.40
Expertises, homologations, cours		27'880.80	28'348.80
Total des charges d'exploitation		217'066.40	179'718.30
Résultat d'exploitation 1		192'097.95	225'582.80
Bénéfice sur titres	2	175'456.91	168'921.77
Bénéfice sur bien immobilier	3	112'592.80	104'622.90
Résultat d'exploitation 2		480'147.66	499'127.47
Encaissement des primes		15'616.40	14'311.00
Indemnités de fonction, salaires		68'733.70	78'260.50
Dépenses séances		62'228.75	48'241.00
Révision, conseils, FINMA		21'128.80	19'119.90
Assemblée des délégués		36'945.35	45'468.70
Imprimés et frais bureau		37'546.36	31'353.75
Frais informatiques		10'006.20	10'807.50
Réclame et sponsoring		8'663.05	4'640.70
Amortissements		30'598.40	13'420.80
Impôts et dépenses		44'371.48	64'022.08
Mis en réserve pour le jubilé 2013		0.00	30'000.00
Total dépenses administration		335'838.49	359'645.93
Bénéfice		144'309.17	139'481.54

Bilan	appendice	31.12.2012	31.12.2011
CCP		43'931.04	31'555.04
Banque		891'156.76	519'843.13
Impôt anticipé		9'688.80	3'285.87
Autres créances		0.00	133.00
Limitation des actifs du bilan		28'501.85	35'496.00
Total fortune circulante		973'278.45	590'313.04
Mobilier		1.00	1.00
Informatiques		20'000.00	26'841.60
Immeuble	4	2'000'000.00	2'000'000.00
Titres	5	3'760'495.58	3'974'262.64
Total fortune immobilisée		5'780'496.58	6'001'105.24
Total des actifs		6'753'775.03	6'591'418.28

Comptes annuels 2012

Créditeurs	60'266.38	34'118.77
Délimitation des passifs	25'900.00	34'000.00
Réserve pour sinistres	295'000.00	295'000.00
Réserve Jubilé 2013	100'000.00	100'000.00
Hypothèque	150'000.00	150'000.00
Total capital de tiers	631'166.38	613'118.77
Capital propre	3'000'000.00	3'000'000.00
Réserve statutaire	2'520'000.00	2'405'000.00
Réserve technique	458'000.00	433'000.00
Bénéfice reporté	299.51	817.97
Bénéfice	144'309.14	139'481.54
Total capital propre	6'122'608.65	5'978'299.51
Total des passifs	6'753'775.03	6'591'418.28

Appendice

Principe de bas des répartitions

Les comptes annuels de l'USS Assurances correspondent et respectent les prescriptions légales du Code des obligations (CO).

1. Répartition de l'encaissement des primes d'après les accidents, dommages matériels et responsabilité civile		
	2012	2011
Accidents	163'665.74	162'120.44
Dommages matériels	40'916.44	40'530.11
Responsabilité civile	204'582.18	202'650.55
Total recettes de primes	409'164.35	405'301.10
2. Résultat des titres	2012	2011
Le résultat des titres se présente de la manière suivante:		
Rendement des titres/Intérêts/Bénéfice s/capital/différence des cours	193'991.76	182'733.65
Frais de gestion et commissions	- 18'534.85	- 13'811.88
Total résultat des titres	175'456.91	168'921.77
3. Résultat immobilier	2012	2011
Les positions suivantes sont incluses dans le rendement immobilier:		
Locations	139'130.00	137'758.00
Frais sur immeuble	- 22'787.20	- 29'385.10
Frais hypothécaires	- 3'750.00	- 3'750.00
Total résultat immobilier	112'592.80	104'622.90

Comptes annuels 2012

4. Bien foncier	31.12.2012	31.12.2011
Indications complémentaires concernant le bien foncier Freiburgstrasse 74b à Berne		
Valeur comptable	2'000'000.00	2'000'000.00
Valeur officielle	1'478'520.00	1'478'520.00
Valeur d'assurance	2'065'000.00	2'065'000.00
5. Titres	31.12.2012	31.12.2011
Le montant des titres passera au bilan à la valeur d'achat moins les corrections sur titres. La valeur cadastrale, au jour du bilan, est composée comme suit:		
Obligations	1'088'112.93	1'242'745.52
Actions	1'013'311.20	1'110'306.67
Fonds	1'407'894.70	1'239'906.45
Dépôt de la fortune liée	251'173.75	381'304.00
Total titres	3'760'492.58	3'974'262.64
Durant l'année 2012, le rendement de notre portefeuille a baissé de 8.09% (2011 – 1.37%).		
6. Actifs nantis en garantie des propres engagements	31.12.2012	31.12.2011
Droit de gage, total nominal	510'000.00	510'000.00
Déposés en garantie des propres engagements	510'000.00	510'000.00
Engagés	150'000.00	150'000.00
7. Remarques générales	Le comité a périodiquement contrôlé, pour ce qui est du domaine des assurances et des investissements, les risques. Des mesures ont été prises afin de diminuer au maximum le risque et ainsi faire que les règles de la comptabilité soient respectées.	
Utilisation des bénéfices	31.12.2012	31.12.2011
Gains annuels	144'309.14	139'481.54
Bénéfice reporté	299.51	817.97
Bilan des gains	144'608.65	140'299.51
Attribution à:		
Réserve statutaire	120'000.00	115'000.00
Réserve technique	24'000.00	25'000.00
Total des attributions	144'000.00	140'000.00
Report à l'exercice suivant	608.65	299.51
Berne, 31 décembre 2012 Hans Rudolf Liechti		



Tel. 031 327 17 62
Fax 031 327 17 08
www.bdo.ch

BDO AG
Hodlerstrasse 5
3001 Bern

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée ordinaire des délégués de la

USS Assurances société coopérative, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la USS Assurances société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Comité

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Comité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Comité est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chif. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 8 février 2013

BDO AG



Thomas Stutz

Expert-réviseur agréé



Jakob Burkhard

Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé



Walter Mathis, Membre d'honneur

11.6.1943 – 8.7.2012

C'est le 14 juillet 2012 que nous avons pris congé de notre membre d'honneur Walter Mathis en l'église de Stans. Il est décédé le 8 juillet après une longue et pénible maladie.

Walter Mathis avait été élu au sein du Comité lors de l'Assemblée de l'USS en 1991 à Zug, en qualité de deuxième secrétaire. Dès 1994 il était responsable de l'encaissement des primes des assurances de longue durée. Il a exercé cette fonction jusqu'en 2007. L'encaissement des primes était, jusqu' alors, effectué directement auprès des sociétés, ce qui provoquait une charge de travail évidente. De plus, il était responsable de l'établissement et de l'envoi du rapport annuel. Walter a effectué de nombreux travaux annexes. C'est en 2007 qu'il fut nommé Membre d'honneur.

Walter Mathis était une figure légendaire au sein de son association cantonale de tir du canton de Nidwald. Il a fonctionné dans diverses charges tant au niveau de sa société que de celle du canton. Il fut tout particulièrement apprécié lors de l'organisation du tir du 700^{ème} anniversaire de la Confédération. Le titre de Membre d'honneur lui fut décerné après ce dernier.

C'est après un grave coup du sort familial que Walter dû se résoudre à diminuer ses activités. Il consacra alors son temps à sa famille et à ses petits enfants. Il eut de la peine à surmonter son malheur.

Nous prenons congé d'un camarade apprécié et garderons de lui le meilleur souvenir.